



CAHIER D'ACTEUR

BRANCHÉ SUR DEMAIN : 04.09.2025
LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN DÉBAT 14.01.2026

N°69 | JANVIER 2026



Les 13 Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) et la Chambre régionale (CCIR) d'Auvergne-Rhône-Alpes forment un réseau d'établissements publics de proximité au service des entreprises et du développement économique des territoires.

Elles regroupent près de 500 élus chefs d'entreprise et 1 300 collaborateurs mobilisés pour accompagner – à tous les stades de leur développement – 500 000 entreprises de l'industrie, du commerce et des services.

CCIR Auvergne-Rhône-Alpes
32, quai Perrache – CS 100015
69286 Lyon Cedex 02
T +33 04 72 11 43 43
www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Le point de vue des CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le réseau électrique est une des conditions majeures de la souveraineté industrielle et climatique

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont pris connaissance du Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) élaboré par RTE.

Ce projet est ambitieux et sans réel précédent. Son coût - annoncé autour de 100 milliards d'euros d'ici 2040, bien supérieur au budget de 33 milliards d'euros que prévoyait jusqu'en 2035 le précédent SDDR de 2019 - peut paraître particulièrement élevé.

Mais les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes estiment que le SDDR proposé par RTE est une condition tout à fait indispensable à la réussite des politiques de transition énergétique, de décarbonation et de réindustrialisation, dans lesquelles notre pays et notre région sont résolument engagés.

Une démarche efficace de développement durable nécessite en effet un réseau de transport d'électricité de haute et très haute tensions fiable et performant. Dans cette optique, les travaux de modernisation et d'extension proposés par le SDDR sont indispensables, pour répondre à la fois au vieillissement du réseau, aux nouveaux usages, à la nouvelle carte des lieux de production d'électricité que vont dessiner le déploiement des énergies renouvelables et la relance du nucléaire, et pour répondre également aux défis et menaces du changement climatique (inondations, tempêtes et événements climatiques extrêmes plus fréquents à l'avenir).

Pour Auvergne-Rhône-Alpes, la mise en œuvre du SDDR est un levier majeur de compétitivité et les CCI observent que ce document de programmation permet d'anticiper et de structurer au mieux l'important effort d'investissement à réaliser sur le réseau électrique.



1. Un débat déterminant pour l'avenir énergétique et industriel de la France

La France, comme la plupart des grandes économies mondiales, se trouve à la croisée de trois transformations majeures : la transition énergétique, la décarbonation accélérée de ses filières industrielles et la réindustrialisation de son territoire.

Le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) proposé par RTE à l'horizon 2040 constitue un projet d'ampleur inédite, estimé à près de 100 milliards d'euros, destiné à moderniser, renforcer et étendre le réseau de transport d'électricité.

Pour notre région Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle de France, territoire clé du nucléaire, de l'hydro-électricité et de la réindustrialisation, ce débat revêt une importance stratégique.

Il est indispensable qu'une réflexion collective, transparente et ouverte soit menée sur ce sujet. Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes se félicitent donc de la tenue du Débat « Branché sur demain » et c'est au nom de l'intérêt général qu'elles y prennent part.

2. Un projet ambitieux, mais indispensable pour réussir la transition énergétique et la réindustrialisation

Le SDDR fait le choix d'un investissement massif dans les infrastructures électriques. Ce choix peut naturellement interroger par son ampleur financière. Mais, il faut en saisir pleinement la portée : sans un réseau électrique modernisé, renforcé et anticipé, aucune politique de transition énergétique, de neutralité carbone ou de réindustrialisation ne pourra aboutir durablement.

Les entreprises ont déjà engagé de nombreuses démarches de sobriété, d'efficacité énergétique et d'optimisation de leurs process. Elles continueront à le faire.

Pour autant, nous savons que cela ne suffira pas. L'électrification des usages, la décarbonation des procédés industriels, le développement des mobilités propres, l'essor des technologies numériques et l'arrivée de nouveaux besoins dans

le bâtiment ou la logistique entraînent une augmentation structurelle de la demande en électricité.

RTE estime qu'il faudra doubler la production d'électricité d'ici 2035. Ce rythme n'a plus été atteint depuis les années 1980. Même si la consommation électrique intérieure du pays stagne ces dernières années, le réseau électrique doit être repensé à la hauteur de ces enjeux : plus étendu, plus résilient, plus flexible et capable d'accompagner la montée en puissance de toutes les énergies décarbonées.

3. Sécuriser l'approvisionnement électrique : une condition vitale pour les territoires et les industries

Pour les entreprises, la sécurité de l'approvisionnement électrique est un sujet majeur.

L'industrie, notamment, ne peut fonctionner sans une alimentation en électricité continue, suffisante et de qualité.

Les périodes récentes, marquées par les tensions sur les marchés de l'énergie ou par la multiplication d'événements climatiques extrêmes, ont mis en évidence la vulnérabilité du système actuel. Le réseau français, reconnu comme historiquement solide, montre désormais des signes de vieillissement :

- l'âge moyen des lignes aériennes atteint 55 ans,
- et 20 % d'entre elles ont plus de 70 ans.

De nombreuses infrastructures doivent être modernisées, renforcées ou reconstruites, tandis que d'autres doivent être créées pour accompagner l'émergence de nouveaux sites majeurs de consommation, comme les datacenters ou de nouveaux sites de production et ainsi assurer le bon équilibre du mix énergétique avec la montée en puissance des énergies renouvelables, non pilotables.

4. Reconnaître le réseau électrique comme une infrastructure prioritaire de la Nation

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent souligner un point essentiel : le réseau de transport d'électricité doit être reconnu comme une infrastructure nationale prioritaire, au même titre que les grands axes ferroviaires, routiers ou logistiques.

Face aux contraintes budgétaires, à l'exigence croissante de sobriété foncière (Zéro Artificialisation Nette) ou aux réticences parfois exprimées dans les territoires, il est indispensable que l'État affirme clairement la priorité stratégique du réseau électrique pour l'avenir du pays.

Ainsi, lorsque des postes électriques, des liaisons ou de nouvelles infrastructures sont nécessaires pour la transition industrielle, énergétique ou climatique, ils doivent bénéficier :

- d'une instruction rapide,
- d'une lisibilité foncière,
- et d'un traitement prioritaire dans les programmations publiques.

Les CCI rappellent notamment l'importance, pour Auvergne-Rhône-Alpes, de projets tels que les postes électriques de Maurienne ou le poste « Rhôna » dans la Vallée de la Chimie, indispensables à la décarbonation des sites industriels et au fonctionnement de la future liaison ferroviaire transalpine.

5. Une région particulièrement concernée : Auvergne-Rhône-Alpes, pilier de la production décarbonée et de la réindustrialisation

Auvergne-Rhône-Alpes occupe une place singulière dans le paysage énergétique français. Elle est à la fois :

- la première région industrielle de France,
- un territoire clé pour la production d'électricité nucléaire et hydraulique (1^{ère} région française productrice),

- un espace favorable au développement des énergies renouvelables (solaire notamment),
- et un pôle majeur de projets industriels bas-carbone.

De l'Allier au Puy-de-Dôme, de la Vallée de la Chimie au sillon alpin, de l'Ain au Rhône, les projets se multiplient : unités de production propres, transformations profondes de procédés industriels, relocalisations stratégiques... Tous nécessitent un accès à une électricité abondante, fiable, bas carbone et proposée à un prix compétitif.

L'axe Méditerranée-Rhône-Saône, soutenu par l'État et largement investi par les acteurs économiques, constitue l'un des piliers du développement économique du pays. Sa réussite dépend de la cohérence et de la robustesse de toutes ses infrastructures clés : logistique terrestre et fluviale, foncier industriel, production et stockage d'énergie et bien sûr réseau de transport électrique.

Pour les CCI d'Auvergne-Alpes, les impératifs de l'aménagement du territoire mais aussi de la réindustrialisation – car les projets industriels ne se concentreront pas uniquement sur les très grandes zones d'activité - font qu'il est nécessaire à l'avenir de pouvoir toujours raccorder correctement et dans des délais acceptables l'ensemble des projets industriels où qu'ils se trouvent sur le territoire.

6. Les marchés du SDRR peuvent être aussi en eux-mêmes un outil majeur de réindustrialisation

Le SDRR est un outil de réindustrialisation du pays car il va permettre le maintien d'activités et l'accueil de nouvelles activités industrielles, mais il peut être aussi un outil majeur de réindustrialisation par l'ampleur des marchés qu'il représente : environ 100 milliards d'euros en 15 ans.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes jugent très importants que l'ensemble des acteurs (Pouvoirs Publics, RTE, représentants des entreprises...) travaillent ensemble de manière à faciliter l'accès des TPE-PME françaises aux futurs marchés du SDRR et - au sein de chaque région - l'accès des entreprises locales.

De nombreuses entreprises industrielles mais aussi du BTP et des services sont potentiellement concernées.

Pour leur part, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes sont prêtes à s'engager dans cette démarche. Elles travaillent d'ores-et-déjà avec d'autres grands donneurs d'ordre pour aider les entreprises locales à se positionner sur leurs marchés, en développant en particulier des actions de formation et une plate-forme d'accompagnement des entreprises dénommée CCI Business.

CONCLUSION

À travers cet avis, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent exprimer une conviction profonde : la modernisation et le renforcement du réseau électrique constituent des conditions fondamentales de la souveraineté énergétique, industrielle et climatique de la France.

Le SDDR proposé par RTE est ambitieux. Mais il est nécessaire et même indispensable si nous voulons :

- garantir les conditions de la réindustrialisation,
- préserver le dynamisme économique de nos territoires.
- sécuriser l'approvisionnement des entreprises,
- et accompagner la montée en puissance des énergies décarbonées,

La région Auvergne-Rhône-Alpes, par son poids industriel, son mix énergétique et son rôle stratégique, doit être un territoire prioritaire dans le déploiement du futur réseau électrique.

